

# Le mot de M. Le Maire

Le Conseil Municipal et les employés communaux se joignent à moi pour vous souhaiter nos meilleurs vœux. Que l'année 2024 soit une année de joie, de bonheur et synonyme de bonne santé. Prenez soin de vous, de votre entourage et de vos proches, qu'elle puisse voir vos espoirs et vos attentes se réaliser.

En ces temps de doutes, de sentiments d'incertitude collective, je propose de porter sur notre commune un regard positif avec la conviction que, malgré les difficultés, elle recèle de fortes capacités d'initiatives, de rebond et d'envies. Il ne dépend que de nous de faire éclore tout cela et de faire en sorte de « bien vivre ensemble ».

Régulièrement, nous pouvons compter sur les associations Vianaises qui, durant l'année, animent de nombreuses activités et manifestations diverses et variées avec ferveur et dynamisme. Je tenais à les remercier pour leur dévouement.

Si nous devons faire un bilan de l'année qui vient de s'écouler, je dirais que c'est une année de maintien, de continuité, de projets avec toujours un souci de poursuivre l'aménagement de nos routes.

Nous avons dû faire face à de nouvelles directives qu'elles soient départementales, régionales ou nationales. Citons par exemple l'obligation de faire un règlement pour les cimetières avec les nouvelles lois. La réglementation des cimetières est un travail long et fastidieux qui se poursuivra encore cette année, mais aussi l'approfondissement du règlement de location de salle polyvalente pour donner suite au contrôle du SDIS. Nous en avons profité pour mettre celui de la garderie à jour.

Notre école se porte toujours aussi bien avec les nombreux enfants qu'elle accueille. Concernant le camping, nous avons réussi à maintenir nos deux étoiles en continuant l'aménagement de la base de loisirs et en élaborant un livret d'accueil. Nous remercions d'ailleurs encore tous les commerçants qui ont participé au financement de ce livret.

En ce qui concerne le pôle santé, le docteur Hernandez aimerait rester un an de plus au sein du village, des discussions sont en cours avec la Communauté des Communes en ce qui concerne le local. Le docteur Rayssiguier intervient toujours le lundi et le jeudi. La téléconsultation est également à votre disposition.

Néanmoins pour cette année qui vient de s'écouler, sont à déplorer de nombreux incidents. De l'agression verbale et/ou physique ont été malheureusement constatées au sein de notre commune. De l'incivilité et des dégradations ont eu lieu. (pneus des administrés crevés, guirlandes de Noël sectionnées, abandons de déchets dans des lieux inadéquats.....). Je tiens à rappeler que les déchets encombrants transportés par la mairie à la déchetterie, sont soumis à la taxe donc payant et ce sont avec vos impôts qu'elle sera acquittée, alors qu'il est si simple de faire appel aux collectes des encombrants, service gratuit proposé par la communauté des communes pour les administrés et de mettre les autres déchets dans les dispositifs prévus à cet effet par la communauté de commune.

Les projets de 2024 sont d'ores et déjà établis et diversifiés.

Le recensement de la population est prévu cette année, un article à l'intérieur de ce p'tit Vianais vous expliquera tout.

La création d'un habitat partagé pour nos aînés sera le projet-clé de l'année. Nous avons dans ce but postulé pour le label « Village d'Avenir » qui offre une aide d'ingénierie par la préfecture, pour le développement des communes. Nous sommes heureux de vous annoncer que nous avons été lauréat pour ce label. Les plans sont prêts, c'est un habitat pour 8 personnes, il reste à travailler pour subventionner au maximum ce projet afin qu'il en coûte le moins possible à la commune.

Enfin, à plus ou moins long terme, nous voudrions bâtir une nouvelle mairie, possiblement dans les locaux de l'ancien Café de la Gare.

Encore une fois, mes meilleurs vœux ! Denis Maffre - Maire de Viane

Le Petit Vianais n°10

# L'actu(alité)



Le recensement de la population concerne l'ensemble de la population vivant en France. Mais il ne se fait pas en même temps pour tout le monde, les années diffèrent selon les communes :

- pour les communes de moins de 10 000 habitants, il a lieu tous les 5 ans et concerne toute la population ;
- pour les communes de plus de 10 000 habitants, il a lieu tous les ans mais sur un échantillon de 8 % d'adresses qui diffère chaque année.

Cette année, l'INSEE lance le recensement sur notre commune. Il aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024, période identique pour toutes les communes recensées cette année. J'ai nommé 2 agents recenseurs : Sabine CHANTEFORT et Séverine MAURY. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil possible.



Le recensement de la population est une enquête statistique obligatoire. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire. Elles permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.)

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur chargé de cette opération, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet. Pour les administrés qui le souhaitent, la Communauté des Communes va mettre en place des permanences pour vous aider à remplir l'imprimé sur Internet (les dates vous seront données par les agents recenseurs). Vous aurez toujours la possibilité de répondre à l'enquête sur papier.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation.

Le Maire- Denis MAFFRE

## Arrivée des agents de la police rurale

Dès le 12 janvier, deux agents de la police rurale interviendront sur le secteur de la commune de Viane.

Athénaïs Fénelous, originaire de Fraïsse sur Agout et Thomas Sliwinski, originaire de Thionville, ont été officiellement embauchés le 1er octobre par la CCMLHL, avec pour objectif d'agir sur les quinze communes de la Communauté (Lacaune ayant déjà son policier municipal).

Les deux agents auront des missions communes. La première mission relèvera de la pédagogie avec de la prévention et de la sensibilisation quant aux règles qu'il convient de respecter. La seconde sera celle de l'application de sanctions en cas de manquements ou d'infractions au règlement.

Il n'y aura pas de jour précis, ils interviendront sur la commune de manière inopinée.

Cependant Athénaïs Fénelous qui a le grade d'ASVP (Agent de Sécurité de la Voie Publique) surveillera principalement le stationnement, les assurances, la publicité sauvage, ou encore les dépôts sauvages d'ordures.

Thomas Sliwinski, le garde-champêtre chef aura la compétence code de la route (radar, stupéfiants, alcool...) et de l'environnement (pêche et chasse), le code funéraire et rural comprenant notamment l'urbanisme ou encore le droit de place.



## Enquêtes publiques

### **PLUI**

Du lundi 29 janvier 2024 au 29 février 2024 il va y avoir une enquête publique du PLUI. L'enquête se déroulera du lundi 29/01/24 au jeudi 29/02/24

*5 permanences seront assurées par le Commissaire Enquêteur :*

*3 à Lacaune (siège de la CC) :*

- *À l'ouverture de l'enquête le 29/01 de 9h à 12h*
- *Une intermédiaire le 06/02 de 14h à 17h*
- *Et à la clôture de l'enquête le 29/02 de 9h à 12h*

*1 à Murat sur Vèbre : le 06/02 de 9h à 12h en Mairie (salle du Conseil)*

*1 à Viane : le 21/02 de 9h à 12h en Mairie (salle du Conseil).*

Des avis d'enquête seront affichés sur les lieux habituels d'affichage au sein de la commune de Viane.

La mairie de Viane aura un registre d'enquête, et un exemplaire papier des principales pièces du projet de PLUI : Cartes de zonage et règlement pour mise à disposition du public.

Le dossier complet (avec différentes délibération, PADD, procédures...) sera disponible au siège de la CC en version papier.

Le tout sera également disponible en informatique depuis un ordinateur « grand public » au siège de la CC, et via le site internet de la CC.

Un registre d'enquête dématérialisé sera mis en place, qui permettra de déposer des requêtes pendant le mois d'enquête depuis n'importe quel ordinateur sans venir physiquement.

### **Enquête publique rénovation de la centrale hydroélectrique du moulin des Passes, commune de Viane**

Une enquête publique va avoir lieu pour une possible réouverture de la centrale hydroélectrique.

Les dates retenues pour cette enquête publique :

Mairie de Viane : Commissaire enquêteur, monsieur Angel CONDE

Lundi 19 février 2024 de 9 h à 12 h,

Vendredi 8 mars 2024 de 14 h 30 à 17 h 30

Mercredi 20 mars 2024 de 14 h 30 à 17 h 30

## Plaque de numéro de maison

Les plaques de numéros de maisons ont été créés pour améliorer la qualité de service des administrés mais aussi pour la rapidité des services d'urgence.

Petit rappel à toutes les personnes qui ne sont pas encore venues récupérer leur plaque de numéro de maison, de bien vouloir se présenter en mairie afin que la distribution soit complète.

## Repas de fin d'année entre gourmandise et plaisir !

Afin de clôturer l'année 2023 sur une note gourmande, la Mairie de Viane a une nouvelle fois organisé le repas de fin d'année des plus de 65 ans au sein même de la salle polyvalente. Celui-ci s'est déroulé le 16 décembre 2023. Les entrées et les plats étaient servis par le traiteur Galinette des Vidals tandis que les desserts ont été confectionnés par les soins de notre cher boulanger Vianais M. Vayrette. L'animation était assurée par Bernard Gâches, que les habitants du village connaissent fort bien désormais, qui a enchanté les 80 convives qui ont pu danser, chanter et applaudir au son de son accordéon.

Avec tant de sourires et de plaisir, ce repas a permis à beaucoup de se retrouver, d'échanger et de rire avant d'amorcer la nouvelle année !



## SIVOM du plô du Lac



Vous présente ces meilleurs vœux de santé et de bonheur à l'occasion de cette nouvelle Année.

L'année 2024 sera porteuse de projets.

Le projet d'exploitation du forage de Pré Lautier a pris un nouvel élan. De nouvelles études de productivité en période d'étiage critique ont été réalisées avec des résultats prometteurs. Dès le mois de janvier nous allons commencer à aménager le site du forage.

Des études sont menées pour améliorer notre qualité de pompage et redimensionner nos équipements.

Des équipements supplémentaires pour superviser le réseau d'eau potable

et mieux contrôler les consommations ont été mis en place. D'autres sont

à venir cette année. Nous avons mis en place à l'automne 2023 une grande

campagne pour renouveler notre parc de compteur. Ne soyez pas surpris

de voir notre agent Bastien changer votre compteur et réservez-lui le meilleur

accueil. Nous vous rappelons qu'il est temps de protéger votre

compteur d'eau si ce n'est déjà fait. Nous vous rappelons que le gel du

compteur vous en coûtera la somme de 70.00 € pour son remplacement et

30.00 € de frais de déplacement. Énormément de coffrets compteurs sont

encore protégés, par des matières absorbantes, ces matières retiennent

l'eau et en cas de fort gel sur une période prolongée cela crée une surface

de glace directement au contact de votre installation. Des matières comme

le polystyrène extrudé sont idéalement adaptées pour la protection des

compteurs d'eau. Profitez de ce moment-là pour vérifier votre installation et

ainsi réduire les fuites compteur et installations.

Le Bureau Syndical

SIVOM du Plô du Lac eau et assainissement Secrétariat 05 67 53 03 40

Lundi au Vendredi 14h-17h



commune de VIANE

### Le seau et les sacs pour les bio déchets sont arrivés

Les bio déchets c'est quoi ?

1/3 de notre poubelle noire est constitué de bio déchets.

Facilement valorisables, ils doivent être triés pour réduire le poids de nos déchets.



Composés exclusivement de matières organiques, les bio déchets sont principalement des déchets de cuisine : restes de repas, produits alimentaires périmés sans emballages, épiluchures, coquilles d'œufs, os, marc de café, sachets de thé.



# LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Les feux de forêts, ça n'arrive pas qu'aux autres !



## Comment faire ?

**Respecter les zones de débroussaillage prescrites** : les règles de débroussaillage diffèrent si vous êtes propriétaire d'une parcelle, d'une construction ou d'un chantier, selon si elle/il est situé en zone urbaine ou non urbaine.

**Réaliser un bon débroussaillage** : débroussailler, ce n'est pas tout raser ! L'arrêté préfectoral édicte des modalités techniques précises quant au débroussaillage du couvert végétal de votre propriété.

**Consultez l'arrêté préfectoral 81-2018-07-12-005 relatif au débroussaillage réglementaire** pour connaître toutes les modalités et procédures à suivre : <http://www.tarn.gouv.fr/le-debroussaillage-une-obligation-legale-a7477.html>

*80 à 90% des maisons débroussaillées correctement sont épargnées en cas d'incendie. Sans cette action, près de la moitié risquent d'être endommagées.*



## Quand débroussailler ?

**D'octobre à février** : Couper les arbres pour les mettre à distance et débroussailler le sol pour éviter que le feu s'étende. Évacuer les rémanents de coupe en déchetterie.

**De mars à mai** : Effectuer les travaux de finition ou d'entretien annuel, tels que le fauchage et le broyage, après les pluies qui augmentent la pousse de la végétation.

*C'est la 1ère année que les plus gros travaux sont nécessaires. Ensuite, il ne s'agit que d'entretien.*



## Quelles sanctions ?

Le débroussaillage (et le maintien en état débroussaillé) est une obligation du Code Forestier (art. L-131-10 à 131-16).

Le **non-respect de la réglementation vous expose à des sanctions** et peut engager votre responsabilité juridique y compris pour mise en danger de la vie d'autrui. **Tout contrevenant encoure entre 135 et 750 euros d'amende en cas d'infraction à la loi.** Des poursuites pénales et une mise en demeure de travaux peuvent être engagées (amende pouvant aller jusqu'à 30 €/m<sup>2</sup> non débroussaillé).

Renseignez-vous auprès de votre Mairie

ou en Préfecture : [www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)

>> Rubrique « Le débroussaillage, une obligation légale »



# Flep

Toute l'équipe du FLEP (Foyer Laïque d'Éducation Permanente) vous souhaite une Joyeuse année 2024, nous l'espérons sous le signe de la paix et du renouveau !

Pour nous, cette année est un peu spéciale. Comme annoncé tout au long de l'année dernière, nous avons mûri notre départ de la gérance du FLEP. Le trésorier, Yves Barbary, met fin à ses fonctions à la prochaine AG de janvier et la présidente, Mélanie Spohn, annonce sa démission pour la fin de l'année scolaire.

Sans renouvellement de ces postes l'association ne pourra pas continuer...

L'actuel bureau se réjouira d'organiser une passation en bonne et due forme à toute équipe de reprenneur.

Pour nous, la vie associative est l'affaire de tous: elle dynamise la vie rurale, elle crée des liens, de l'emploi, des rencontres, des soutiens, des richesses culturelles, des apprentissages non mesurables, des sourires, elle permet l'entretien de la forme physique, la découverte de nouveautés, la transmission de certaines valeurs fondamentales pour le vivre ensemble et tant d'autres choses.

Vous aimez:

- > Participer aux activités hebdomadaires de votre village ?
- > Qu'il y ait des activités régulières dans notre charmant village isolé ?
- > Que nos enfants puissent peindre des fresques murales et faire des stages de cirque, poterie, danse, théâtre...?
- > Que nos enfants puissent partir en voyage scolaire à moindre coût ?
- > Que nos enfants puissent bénéficier d'un accès à la culture en soutien avec l'enseignement scolaire (cinéma, abonnement, intervention...)?
- > Danser à la fête intergénérationnelle de la musique ?

Vous voulez:

- > Que notre village reste vivant ?
- > Qu'une offre diversifiée pour petits et grands soit maintenue ?
- > Que le FLEP, actif sur notre territoire depuis 1957, continue sa mission ?

Alors la suite est à construire ensemble.

Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître : [fleviane@yahoo.com](mailto:fleviane@yahoo.com) / 06 77 37 17 75

Côté activités: nous proposons 2 types de yoga, des soirées cartes, du scrabble, du badminton.

Nous n'avons pas pu maintenir d'activités hebdomadaires enfants puisque nos intervenants ne sont pas disponibles cette année.

Le stage de cirque, animé par le ZMAM, a été maintenu et rencontre toujours un grand succès aux vacances de la Toussaint. Cette année nos enfants ont pu s'essayer aux disciplines aériennes (trapèze, foulard, cercle...) étant donné que nous avons monté un portique aérien dans la salle.

Notre belle et dansante «Faites de la musique» se déroulera le samedi 22 juin 2024 !

Merci à toutes celles et ceux qui participent de près comme de loin à la vie associative, le FLEP mais aussi toutes les associations du village. Mille gratitudes à toutes ces abeilles qui produisent le miel de notre quotidien.

Au plaisir d'échanger bientôt avec vous,  
L'équipe du FLEP,  
Yves, Adeline, Anthony et Mélanie





# Le Comité des Fêtes de Viane se Renouvelle



## Nouveau bureau et appel aux bénévoles

Chers Vianais,

En ce début d'année, le comité des fêtes de Viane adresse ses vœux les plus chaleureux à chacun d'entre vous.

C'est avec enthousiasme que nous vous présentons notre nouveau bureau, avec **Justine Garrigaud** et **Loïc Corbiere** en tant que présidents, **Kevin Pages** en qualité de trésorier, et enfin, **Lena Bouisset** et **Maeva Marty** qui assureront les responsabilités de secrétaires.

Afin de maintenir une ambiance animée au cœur de notre village bien-aimé, nous lançons un appel à tous ceux qui souhaitent s'impliquer. Que ce soit en partageant vos idées, en contribuant à l'organisation d'événements ou simplement en apportant votre aide lors de l'installation, chaque geste compte.

*Si l'aventure bénévole vous attire, que ce soit de manière régulière ou occasionnelle, n'hésitez pas à en discuter avec les membres actuels du comité ou à nous contacter par e-mail à l'adresse suivante : [comitefetesviane@gmail.com](mailto:comitefetesviane@gmail.com) ou par téléphone au 06 47 91 17 76.*

Ensemble, faisons de cette année une période riche en partage, en initiatives et en moments festifs pour notre communauté.



Bien à vous,

# Agenda

Janvier

**SAMEDI 26** Belote par le comité des fêtes  
**DIMANCHE 27** Loto œcuménique

Février

**VENDREDI 02** Cinéma par le Flep  
**DIMANCHE 11** Concert au temple CCMLHL

Mars

**VENDREDI 01** Cinéma par le FLEP  
**MERCREDI 06** Contes pour enfants CCMLHL  
**DIMANCHE 24** Fameuse soupe aux fromages par Se Canto

Avril

**VENDREDI 26** Cinéma par le Flep  
**SAMEDI 27** Loto du comité des fêtes

Mai

**DIMANCHE 12** Foire de printemps par Se Canto  
**18/19/20** Festival Marée haute (le concert B.A-BA de la chanson sera le 20 mai à 17h à Viane)  
**À DEFINIR** Soirée du comité des fêtes

Juin

**VENDREDI 07** Cinéma par le Flep  
**SAMEDI 22** Fête de la musique par le Flep

Juillet

**VENDREDI 19** Marché gourmand par le comité des fêtes  
**MARDI 30** Conférence sur les fonds marin

Aout

**SAMEDI 10** Fête votive  
**MERCREDI 14** Commémoration des 80 ans du maquis

**D'autres dates viendront compléter ce calendrier dans le prochaine numéro**

# Le p'tit Bottin de Viane

## Santé

**Pharmacie Vialade** : 05 63 37 51 57

**Médecins** : 5 avenue Elysée Gâches

Docteur Hernandez :  
Sans RDV Mardi et Mercredi 9h-18h  
06 56 81 30 99

Docteur Rayssiguier :  
Avec RDV Lundi et Jeudi  
05 32 37 00 25

### Cabinet infirmiers

Masnau-Massuguiès :  
Albert-Carayon 06 85 36 22 74

Lacaune Zanella-Calvayrac-Parazols-Azelart  
05 63 37 03 33

Marty-Boutes-Sebbag-Cros-Davy-Maury  
05 63 37 03 02

Chéron : 06 32 60 97 03

### Télé-médecine :

Mardi, Mercredi et Vendredi : 9h-12h / 13h-20h  
Samedi : 9h-12h / 14h-17h

S'adresser à :

Hélène Vialade (pharmacienne) 05 63 37 51 57

Séverine Zanella (infirmière) 06 60 65 33 76

Denis Maffre (maire) 06 10 80 51 96

Nathalie Viala (adjoite) 06 33 51 30 96

Défibrillateur disponible dans le kiosque  
face au Vival

## Services de la mairie

**Secrétariat** : 05 63 37 50 34

Jeudi matin fermé au public  
Lundi au Vendredi 8h-12h / 13h45-17h

### Voirie :

Marc Madern 06 85 17 01 58  
Hervé Poumayrol 06 79 86 59 49

### Santé - Social :

Nathalie Viala 06 33 51 30 96

### Ordures ménagères :

Christine Denis 06 75 98 71 58

### Scolaire :

Eliette Bardy 06 44 17 47 69

### Portage des repas à domicile

05 63 37 17 31

### Réservation Salle Polyvalente

Séverine : 05 63 37 17 31

**Garderie municipale** : Muriel 05 67 53 03 42

## Enfance

**Assistante maternelle agréée :**

Anne Bouisset 05 63 37 57 77



## Aide à la personne

**ADMR Antenne de Viane :**

06 84 09 37 71

Permanence : Mardi 9h-12h

**Permanences de l'assistante sociale :**

seulement sur rendez-vous

05 63 73 02 11



## Transport

**Service Transport à la demande :**

Taxi des Monts de Lacaune :

Le Rocher - 81530 Viane  
05 63 37 02 79 ou 06 74 65 20 75

Taxi Viala :

14 avenue de Naurois - 81230 Lacaune  
05 63 37 20 54

**TARN Bus (ligne de Bus)**

Planning et horaires sur le site internet  
[www.tarnbus.tarn.fr](http://www.tarnbus.tarn.fr) ou 08 11 99 00 81

## Tourisme

**Bureau de Poste Intercommunal et Bureau d'Information touristique (BIT) :**

5 Avenue Elysée Gaches  
Lundi au Samedi 9h15-12h15

Juillet / Août :

Lundi au Samedi 9h15-12h15/15h-18h

